éducation Sud
ACADÉMIE DE MONTPELLIER

# FICHE-OUTIL

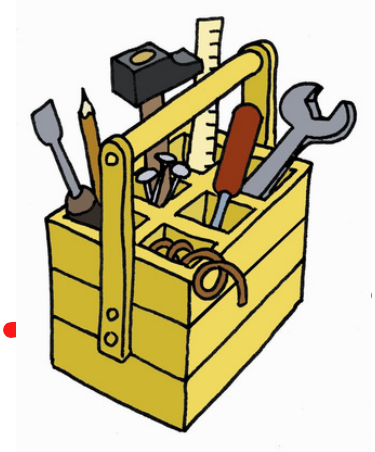

# Mutations intra 2nd degré 2024 : comment formuler les vœux ?

Le mouvement intra-académique du 2nd degré ouvrira le **20 mars** et fermera le **2 avril**, et la circulaire d'organisation du mouvement a été mise en ligne. *Attention ! Cette année, le mouvement ouvre alors que certaines ouvertures et fermetures de postes ne seront pas connues avant le 25 mars. Soyez vigilant·es et consultez plusieurs fois le serveur SIAM avant sa fermeture.*

## CONSEILS

Cette étape des vœux est cruciale pour le résultat de votre demande : chaque année il est constaté qu'un certain nombre de collègues, qui sans doute n'ont pas demandé de conseils, n'obtiennent pas ce qu'ils/elles souhaitent à cause d'un mauvais ordonnancement de leurs vœux, ou d'autres erreurs du même type.

1. **Pour calculer au mieux votre barème, nous mettons à votre disposition un simulateur en ligne : https://sudeducation30.org/simulateur-du-mouvement-2nd-degre/**

2. Vous pouvez aussi retrouver la circulaire académique, le guide mobilité ainsi que les **barres académiques d'entrée** par disciplines et catégories d'établissement ici : https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/mouvement-et-mobilite/mouvement-enseignants-du-2nd-degre-cpe-et-psyen

*Attention les barres des mouvements précédents ont un caractère purement indicatif. Les barèmes évoluent chaque année en fonction du nombre de demandes et de postes mis au mouvement.*

3. Les syndicats SUD éducation de l'académie de Montpellier, forts de l'expérience et de l'expertise de nos élu·es en CAPA, peuvent **vous conseiller sur vos vœux** et défendre vos droits, notamment en ce qui concerne votre barème et les bonifications auxquelles vous avez accès, et ce afin que vous puissiez obtenir l'affectation la meilleure possible. Pour cela : **CONTACTEZ-NOUS !**

# CALENDRIER DU MOUVEMENT

- Du 20 mars 2024 à 12h au 2 avril 2024 à 12h : Saisie sur I-Prof des demandes de mutation – www.education.gouv.fr/iprof-siam
- Le 27 mars 2024 : Date limite de dépôt des dossiers de demande de priorité au titre du handicap
- À partir du 3 avril 2024 : Mise à disposition sur I-Prof /SIAM des confirmations de demande de mutation (à télécharger et à imprimer par les intéressés)
- Le 10 avril 2024 : Date limite de retour des confirmations de demande de mutation avec les pièces justificatives requises via la plateforme « COLIBRIS »
- Du 26 avril au 12 mai 2024 : Période d'affichage des barèmes calculés par les services académiques sur SIAM/I-Pprof et période de contestation
- Le 12 mai 2024 : Date limite de demande de modification des vœux / annulation de demandes / demandes tardives
- Le 23 mai 2023 : Date limite de réception des demandes de rectification des barèmes affichés exclusivement via la plateforme « COLIBRIS »
- Du 14 au 21 mai 2024 : Affichage des barèmes définitivement retenus
- Le 7 juin 2024 : Publication des résultats du mouvement intra-académique

**"Ligne Info Mobilité" du rectorat de l'académie de Montpellier**
**04 67 91 53 61 (9h-12h, 14h-16h30)**

éducation SUD
ACADÉMIE DE MONTPELLIER

# NOS REVENDICATIONS

**Pour les mutations, SUD éducation revendique :**

- **les mêmes bonifications au titre du handicap pour toutes les académies,**
- **des ouvertures massives de postes : avec plus de 8000 suppressions de postes en 6 ans dans le second degré, obtenir un poste fixe selon les disciplines et les académies peut être très long alors que les besoins sont là !**
- **un meilleur dispositif d'aide pour l'entrée dans le métier,**
- **veiller à l'équité de traitement entre académies pour certaines bonifications (ex. : TZR entrant·es, priorités médicales, privilèges agrégé·es),**
- **revenir sur le nombre trop élevé de postes spécifiques et de postes à profil, qui remet en cause le caractère égalitaire et transparent du mouvement et retire chaque année un nombre important de possibilités de mutation pour les collègues (à l'inter et à l'intra),**
- **la suppression des bonifications spécifiques pour les agrégé·es.**